

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 octobre 2012

CP 12/10-13

L'an deux mil douze, le 29 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**S.A. HLM DES CHALETS
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE LABASTIDE SAINT PIERRE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Madame la secrétaire générale de la S.A. HLM des Chalets destinés à l'acquisition de 3 logements PLAI situés à « Raujol » à Labastide Saint Pierre.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 388 709 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	77 197,00 €
* Prêt PLAI construction	243 190,00 €
* Subvention Etat	30 000,00 €
* Fonds propres	38 322,00 €
Total	388 709,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 320 387 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLAI foncier	
Montant	77 197,00 €
Montant de la garantie	38 598,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

Prêt PLAI Construction	
Montant	243 190,00 €
Montant de la garantie	121 595,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 160 193,50 €, soit 50 % d'un montant global de 320 387 €, la commune de Labastide Saint Pierre se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits comme l'indique ses délibérations en date du 4 mai 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la SA HLM des Chalets pour l'acquisition de 3 logements PLAI situés à « Raujol » à Labastide-Saint-Pierre, la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 160 193,50 € pour deux prêts PLAI, l'un de type « foncier » d'un montant de 77 197 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre de type « Construction » d'un montant de 243 190,00 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 % contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Labastide-Saint-Pierre accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants comme l'indique ses délibérations en date du 4 mai 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,